



Union  
syndicale

# Solidaires

## Ces avarès qu'on assassine !

Notre organisation syndicale dénonce depuis maintenant plusieurs années les abus de certains concernant l'utilisation de biens publics à des fins personnelles, d'où la demande de revoyure des instructions permanentes 8 et 9 relatives à l'utilisation des véhicules de service.

**Oui**, le syndicat SUD a dénoncé...

**Oui**, le syndicat SUD assume cette décision et ne pense pas devoir se cacher derrière qui que ce soit, n'en déplaise à certains...

**Oui**, un adhérent du syndicat SUD a fait application de l'article 40 du code de procédure pénale en relation avec cette problématique et nous demeurerons vigilants sur les suites données à cette procédure...

Néanmoins, attention à ne pas tout amalgamer, ce n'est en aucune manière une généralité. A ce jour, nous savons que les responsables du SDIS 62 connaissent les fautifs. Il est donc temps de siffler la fin de la récréation et de rappeler les règles de bonnes pratiques aux agents concernés.

Nous comptons sur le discernement et l'intelligence du pilotage de cette enquête ainsi que sur les décisions qui en découleront afin de ne pas mettre en difficultés ceux qui, chaque jour, œuvrent pour l'établissement dans le strict respect du règlement.

Rendez-vous le 28 Novembre en Comité Social Territorial pour enfin connaître les conclusions. Soyez assurés que nous continuerons à dénoncer ces abus quels qu'ils soient...

En ces temps annoncés difficiles, il n'y a pas de petites économies. L'effort ainsi que la participation de tous doivent aboutir à un même combat :

## « L'embauche »

« celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas à déjà tout perdu »